



UNSA - ANPE

6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@anpe.fr
Site : www.unsa-anpe.fr

libres ensemble

Où est passée l'intersyndicale ?

Le 15 octobre 2008, 5 organisations syndicales nationales, dont l'UNSA-ANPE, adressaient à Christian CHARPY le courrier ci-dessous. A ce jour, aucune réponse de sa part nous est parvenue.

Dès le mois de janvier 2009, l'ensemble des personnels de l'ANPE et des ASSEDIC travailleront sous le même toit.

Vous avez décidé de mettre en place des « référents uniques » dans les unités le plus rapidement possible. Par ailleurs vous envisagez de former plusieurs milliers d'ex-salariés des ASSEDIC aux métiers du conseil. Nous allons donc nous trouver avec des personnels exerçant les mêmes emplois.

Comme vous le savez, il existe des écarts de salaires plus ou moins importants entre le statut des agents ANPE et la CCN du personnel ASSEDIC. Ces écarts le sont bien souvent au détriment des personnels de l'Agence.

La nouvelle convention collective ne pourra au mieux entrer en application qu'en 2011, c'est à dire dans plus de deux ans.

Nous pensons qu'il n'est pas réaliste de croire que faute de revalorisation des rémunérations des ex-agents ANPE, le climat social ne s'en trouvera pas bouleversé.

C'est pourquoi, M. le directeur général, nous vous demandons d'ouvrir des discussions avec les organisations syndicales soussignées et ce avant le 31 décembre 2008, sur les rémunérations et le régime indemnitaire des agents publics ANPE.

Le 17 octobre 2008, pour faire suite à ce courrier et élargir l'intersyndicale, avait lieu une rencontre des organisations syndicales de l'Agence, tous les syndicats étaient présents, le SNAP-CFTC et la CFDT étaient excusés.

Nous avons décidé qu'une des OS participantes devait et ce de façon urgente, proposer une rédaction partagée par tous.

Aujourd'hui 29 octobre 2008 ce courrier intersyndical est dans l'impasse

La faute à qui ?

En ce qui nous concerne, nous demandons au Délégué général de nous répondre sur 3 points essentiels :

- **Quelle revalorisation salariale envisage t'il pour les personnels ANPE ?**
- **Comment respecter les paroles de la Ministre Christine LAGARDE sur le ratio 60 DE par conseiller, dans le nouvel opérateur ?**



- **Moratoire immédiat sur les expérimentations, notamment les PST, avant la stabilisation de la nouvelle offre de services que « Pôle Emploi » doit mettre en œuvre en 2009.**

Faute de réponses satisfaisantes, nous appellerons, avec les organisations syndicales ANPE qui le souhaitent, à une mobilisation la plus large possible du personnel.